



## Changement de notaire avant la signature de l'acte auth.

-----  
Par lebib

Bonsoir ,

Je suis en train d'acheter une maison (compromis déjà signé, signature acte authentique dans une dizaine de jours), et j'ai fait une grosse erreur. Nouveau dans la région, n'y connaissant aucun notaire et en confiance avec les vendeurs, j'ai accepté de passer par ?leur' notaire? Les choses se sont compliquées depuis (les vendeurs me mentent ouvertement sur certains sujets et je suspecte fortement des vices cachés) et je me rends compte que le notaire ne fait rien pour m'aider (impossible à joindre, ne me rappelle pas). Je lis sur différents sites que je peux changer de notaire pour l'achat. Mais la signature étant dans dix jours, est-ce encore possible et si oui, quel retard risque de prendre la vente ? (s'il est trop long, je risquerais de me retrouver sans logement du tout?)

Merci d'avance pour votre aide !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas CHANGER de notaire. Par contre vous pouvez (peut-être) vous faire assister par votre propre notaire EN PLUS de celui des vendeurs.

En effet il est un peu tard....

Soyez très vigilant lors de la dernière visite, au besoin faites un état des lieux avec un huissier.

Mais sachez qu'un vendeur non professionnel ne sera pas responsable des vices cachés. S'il y en a ce sera à vous de démontrer une intention dolosive... et là, c'est assez compliqué.

-----  
Par lebib

Bonsoir et merci pour vos réponses,

Je comprends, je ne peux pas changer le notaire actuel car c'est celui des vendeurs, j'aurais par contre pu changer le mien si j'en avais eu un, et donc dans mon cas en contacter un nouveau pour qu'il m'assiste pour la vente. Je vais essayer d'en contacter un rapidement mais effectivement le délai est très court...

Je note l'idée de faire intervenir un huissier pour la visite le jour de la signature, mais comme c'est un lieu privé, les vendeurs seraient tout à fait en droit de lui refuser d'entrer dans leur propriété, non ?

encore merci pour votre aide !

-----  
Par yapasdequoi

Il est en général accepté une dernière visite avant signature pour vérifier la conformité des lieux et relever les compteurs. L'huissier vous accompagne, et c'est tout.

Mais si les vendeurs refusent la visite c'est franchement suspect ! L'huissier l'inscrira dans son rapport et vous pourriez les menacer de ne pas signer la vente.